

Garanties "FRAIS DE SANTÉ" 2016 : RECOBRADA ADHERENTS BENEVOLES

Garanties conformes à la définition des contrats dits "Solidaires et Responsables", au sens notamment des dispositions de l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale et des articles R.871-1 et R.871-2 de ce même code, telles qu'issues de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 et de ses décrets d'application. Les taux et montants indiqués sont ceux du remboursement cumulé de la S.S. ou R.O. et de la Mutuelle dans la limite des frais engagés sur la base de remboursement (BRSS) en vigueur au 1er janvier 2015.

BADIANE 15

HOSPITALISATION	Examens préalables – Frais de séjour	100%
	Honoraires de praticiens ayant signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	150%
	Honoraires de praticiens n'ayant pas signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	120%
	Forfait hospitalier (en MCO, SSR, Psychiatrie et Établissements médico-sociaux)	Frais réels
	Participation aux frais pour actes lourds > 120 €	18 €
	Chambre particulière (pendant 90 jours/an dont Neuropsychiatrie = 40 jours) ⁽²⁾ - Exclusion pour maison de soins de suite (convalescence, repos, réadaptation), maison de régime et assimilés	47 €/jour
	Frais d'accompagnement (lit et repas) montant forfaitaire : sans limite pour enfant de moins de 15 ans ou adulte handicapé ; autres cas, nous consulter ⁽¹⁾	25 €/jour
	Cure thermale en milieu hospitalier	100%
	Transport remboursé S.S.	100%
	Frais d'accouchement	100%
	Interruption Volontaire de Grossesse (I.V.G.)	100%
Fécondation in vitro (sur prescription médicale) ⁽¹⁾	80 €	
FRAIS MEDICAUX	Pharmacie (vignettes blanches : R.O. 65 %)	100%
	Pharmacie (vignettes bleues : R.O. 30 %)	100%
	Pharmacie (vignettes orange : R.O. 15 %)	100%
	Homéopathie	100%
	Honoraires médicaux (généralistes et spécialistes) pour les médecins signataires du CAS	150%
	Honoraires médicaux (généralistes et spécialistes) pour les médecins non signataires du CAS	120%
	Radios, densitométrie osseuse et traitements par rayons	100%
	Piqûres - Soins infirmiers et analyses de laboratoire	100%
	Massages et rééducation (kinésithérapeute)	100%
	Autres auxiliaires médicaux (orthophoniste, orthoptiste ...)	100%
	Orthopédie	100%
Audioprothèse (par appareil)	100% + 150 €	
Petite orthopédie (ceinture de maintien, bas de contention, semelles ...)	150%	
Forfaits divers Orthopédie (nous consulter)	OUI	
OPTIQUE	Ophtalmologie - Orthoptie	100%
	Lunettes ⁽³⁾ :	
	- Montures	70 €
	- Verres simples	65 € x 2
	- Verres complexes	105 € x 2
	- Verres très complexes	135 € x 2
	OU Lentilles (forfait annuel) :	
- Lentilles acceptées par la S.S.	100 € x 2	
- Lentilles refusées par la S.S.	100 € x 2	
Traitement de la myopie au laser ou autre chirurgie réfractive ⁽¹⁾	200 €/oeil	
DENTAIRE	Soins dentaires	100%
	Prothèses remboursées par la S.S.	250%
	Prothèses non remboursées par la S.S. (jusqu'à 2 par an)	150 €/unité
	Inlays - Onlays	150%
	Orthodontie acceptée par la S.S.	225%
	Orthodontie refusée par la S.S. (jusqu'à 2 par an)	150 €/unité
	Implantologie (jusqu'à 2 par an) non cumulable avec parodontologie	150 €/unité
Parodontologie (non cumulable avec l'implantologie)	300 €/an	
PREVENTION ⁽¹⁾	Traitement antitabac (sur prescription médicale - nous consulter)	150 €
	Forfait "plus" pour actes hors nomenclature non remboursés Sécurité Sociale (nous consulter)	70 €
	Vaccins antigrippe, contre la méningite et le choléra	100%
	Test de dépistage du cancer du côlon	100%
AUTRES PRESTATIONS ⁽¹⁾	Ostéopathie ou Chiropractie ou Etiopathie ou Podologie/Pédicurie ou Acupuncture (sur facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève) OU	4 séances/an 40 € par séance
	Consultation Diététicien/Nutritionniste ou Psychomotricien (sur prescription médicale)	
	Cure thermale hors hôpital (nous consulter)	160 €
	REMPART ASSISTANCE et SERVICES DÉDIÉS PRÉVENTION	OUI

⁽¹⁾ Prestation sans tiers payant ⁽²⁾ Tarif conventionnel en hôpital

⁽³⁾ Pour les adultes (+ de 18 ans), remboursement limité à un équipement (monture + 2 verres) par période de 2 ans, sauf en cas d'évolution de la vue : prise en charge anti

